

FLASH INFOS DELUZ

Informations municipales

Novembre 2020



CONFINEMENT VOUS N'ÊTES PAS SEULS

Vous êtes en difficulté

Ou vous avez connaissance d'une personne en difficulté :

LA COMMUNE EST LÀ

Appelez la mairie au 03.81.55.52.29 et vous serez mis en contact avec un élu ou un membre du CCAS pour vous aider.

LES COMMERCES SONT LÀ AUSSI

LA PERGOLA vous remercie pour votre soutien en cette période difficile. Le commerce reste ouvert de 8h à 12h et de 16h30 à 19h (sauf samedi après-midi et dimanche) : petite épicerie, dépôt de pain, tabac, relais poste mais aussi repas à emporter (plat avec ou sans dessert) les mardis et vendredis. Consultez la page Facebook « La Pergola », pensez à réserver et surtout n'hésitez pas à la contacter pour toute demande au 03.81.51.96.82 ou au 06.60.18.77.92

CAMION BOULANGERIE ROULIN

4 ARRETS : 7H50 GRANDE RUE - 8H RUE DE LA POSTE - 8H10 ET 8H20 RUE DES ECOLES -
TEL : 03.81.55.51.04

- DERNIERE MINUTE - RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE ET INTERNET - DYSFONCTIONNEMENTS

De nombreux Deluziens rencontrent des difficultés de connexion internet et du téléphone mobile. La mairie a d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires auprès des services ORANGE qui ont pris acte de ces désagréments. Néanmoins, si vous constatez des anomalies sur votre réseau personnel, prenez contact en priorité avec votre opérateur et informez le secrétariat de mairie de vos démarches.

LA FIBRE

Certains administrés ont été contactés par leur fournisseur pour les informer que la fibre était disponible sur Deluz. N'hésitez pas à appeler votre opérateur pour obtenir plus d'informations.

CONFINEMENT ALLÉGÉ

TROIS ETAPES :

1/ 28 novembre 2020 :

Adaptation du confinement

- Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible ;
- Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00 ;
- Autorisation des activités extra-scolaires en plein air ;
- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h00 dans le cadre d'un protocole sanitaire strict dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques.

2/ 15 décembre 2020 :

Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre ;
 - Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
 - Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
 - Interdiction sur la voie publique des rassemblements.

3/ 20 janvier 2021 :

Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
 - Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
 - Possible réouverture des stations de ski courant janvier.
- (Texte issu du site : www.gouvernement.fr)

LES AIDES CAF

Une aide exceptionnelle de solidarité sera versée automatiquement à partir du 27 novembre 2020 aux familles, aux personnes les plus modestes et aux jeunes de moins de 25 ans.

Renseignements :

Site : www.caf.fr

Téléphone : 0 810 25 25 30 (0.06

€/min + prix d'un appel local)

Application mobile : « Caf – mon compte »



LES AIDES AUX PROFESSIONNELS

- L'URSSAF propose des aides et aménagements financiers divers pour les professionnels en cette période très difficile.

Renseignements :

* Employeurs : www.urssaf.fr ou 3957 (0.12 €/min + prix appel local)

* Professions libérales : www.autoentrepreneur.urssaf.fr ou www.urssaf.fr ou 3698 (service gratuit + prix appel local)

* Artisans et/ou commerçants : www.secu-independants.fr ou www.autoentrepreneur.urssaf.fr ou 3698 (service gratuit + prix appel local)

* Praticiens et auxiliaires médicaux : www.urssaf.fr ou 0 806 804 209 (service gratuit + prix appel local).

- LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU DOUBS peut aussi vous accompagner.

Renseignements :

Site : www.doubs.cci.fr

Téléphone : 03.81.25.25.25



INFLUENZA AVIAIRE – PRECAUTIONS OBLIGATOIRES A PRENDRE

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire !

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux. **Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.**

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, et l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



CARTES JEUNES

Il reste une vingtaine de cartes avantages jeunes disponibles en mairie.

Cette carte est réservée aux jeunes de 0 à 29 ans révolus au prix de 4 € et donne droit à de nombreux avantages (tarifs exclusifs au cinéma et gratuité pour la visite de la citadelle et de certains musées par exemple).

Si vous ne l'avez pas encore achetée, n'hésitez pas à venir la chercher en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi 9h à 12h et 16h à 18h
Mardi 16h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Vendredi 9h à 12h et 16h à 18h



AFFOUAGE

Compte tenu de la situation sanitaire, la commune a décidé de prolonger le délai pour l'achat de lot d'affouage. Il reste des parcelles à vendre au prix de 4.5 € le m3. Merci de vous inscrire en mairie avant le 20 décembre 2020.

Il est autorisé de se déplacer pendant le confinement pour façonner son affouage. Il faut simplement être en possession d'une attestation de déplacement en cochant la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ».

CHIENS ET...

Tenir son **chien** en laisse, tout au moins dans le village et dans les lieux publics fréquentés, est recommandé pour la sécurité et le bien-être de tous mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale.

Dans tous les lieux publics de la commune de Deluz, je tiens mon chien en laisse et je ramasse ses déjections !



ECOLE

Les deux professeures des écoles :

- Mme Anne-Lise MATHIS, directrice, pour les petits
- Madame Sophie BAUDREY pour les grands

Effectifs :

42 élèves sur 2 classes

Classe des petits : 25 élèves (8 PS - 5 MS - 5 GS- 7 CP)

Classe des grands : 17 élèves (2 CE1 - 4 CE2 - 7 CM1- 4 CM2)

Les délégués de parents d'élèves :

Classe des petits : titulaire M. Samuel Roy / suppléante Mme Caroline Gaillard

Classe des grands : titulaire Mme Aurore Durand / suppléante Mme Amélie Michaud

Projet éducatif :

« Silence je lis »



EXPLOITATION PARCELLE 47

La parcelle 47 située au bout du chemin des Fougères a été exploitée par un bucheron sous les directives et la surveillance de l'ONF. L'exploitation concernait en priorité les arbres en mauvaise santé.

Attention, de nombreux arbres seront également coupés **le long du chemin des Fougères dans les prochains jours**. Il est donc fortement recommandé d'éviter ce secteur autant que possible pour les sorties en forêt pendant les travaux.

...CHATS ERRANTS

Certains quartiers du village sont particulièrement impactés par un problème de recrudescence de chats errants. Partant d'une bonne intention, donner à manger à un chat signifie nourrir 12 chats l'année suivante. Afin de remédier à ce phénomène de prolifération, une seule solution capturer l'animal pour le faire stériliser.

Si vous constatez la présence de chats errants à proximité de votre habitation, prévenez la SPA ou le secrétariat de mairie.



RECENSEMENT POPULATION

Dans le contexte d'épidémie que nous connaissons, **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de la population initialement prévue de janvier à février 2021, en 2022.**

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

(Source : Direction Régionale BFC de l'INSEE).

FLEURISSEMENT



Plusieurs deluziens ont fait part de leur souhait de gérer l'entretien et le fleurissement d'un parterre communal.

Le fleurissement du village pourrait s'organiser par quartier et être réalisé par des bénévoles. Le financement des plants resterait à la charge de la commune. Une belle initiative qui permettrait un embellissement de notre cadre de vie dans une ambiance conviviale.

Si vous souhaitez participer à ce projet, merci de contacter :

La mairie au 03.81.55.52.29

ou par mail à : commune.de.deluz@wanadoo.fr



RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

L'agent de la société SOGEDO va effectuer le relevé des compteurs d'eau début décembre. Nous vous remercions de lui faciliter au maximum l'accès au compteur.



JOURNÉE D'HOMMAGE

SAMEDI 5 DECEMBRE A 10H30

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Ce jour de commémoration sera marqué par des cérémonies officielles dont l'objectif est d'honorer ces combattants.

Une cérémonie aura lieu au monument aux morts de Deluz à 10h30.

En raison de la pandémie, le nombre de participants sera limité à 10, exclusivement des élus et des représentants de l'association AFCAC AOM.



FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Les membres du conseil municipal, du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) et du COFC (Comité d'Organisation des Festivités Communales) ont le regret, compte tenu de la situation sanitaire, de vous informer de l'annulation du repas des Aînés, de la fête de Noël des enfants et de la cérémonie des vœux du maire. De même, la distribution de colis ne pourra pas être effectuée cette année auprès des Aînés.

Le Père Noël se rendra à l'école avec sa hotte chargée de cadeaux et de friandises pour les enfants. Et les membres du conseil municipal, du COFC et des bénévoles, vont s'appliquer à décorer le village pour lui donner malgré tout un air de fête.

Malgré la situation particulière du moment, nous ne pouvions pas terminer ce flash infos sans vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières et en limitant le nombre de convives pour que l'année prochaine nous reprenions une vie normale.

Bien à vous tous.

